
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 7 octobre 2022**

| Nombre de Membres | |
|---------------------------|----|
| En exercice : | 23 |
| Présent au Conseil : | 18 |
| Ayant pris part au vote : | 22 |

L'an deux mille vingt-deux et le sept octobre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 03/10/2022 |
| ----- |
| Date d'affichage |
| 14/10/2022 |

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Thierry Vuittenez.

Procuration : Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Jean-Pierre Gurtner à Marc Saulnier, Léonie Schneider à Aline Louvrier, Isabelle Vinai à Nathalie Sievert.

Excusés : Bernard Jeannin.

Secrétaire de séance : Caroline Blain

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

OBJET : Vente du bâtiment « La Sapinière ».

Le Maire rappelle la délibération du 9 septembre 2022 qui a validé la vente du bâtiment « La Sapinière » par soumission cachetée avec un prix de réserve à 300 000€ H.T.

Il avait été décidé que les offres devaient être déposées avant le 31 octobre 2022 mais conscient du délai trop court pour le dépôt des soumissions cachetées, le Maire propose de prolonger ce délai au 25 novembre 2022, date susceptible d'être modifiée en fonction des aléas.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valident la proposition du Maire de prolonger le délai de dépôt des offres au 25 novembre 2022 voir ultérieurement ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

